

sont riches de promesses pour l'avenir. Après avoir effleuré cet agréable sujet, mon honorable ami (M. Borden), abordant la partie principale de son discours, s'est lancé dans une charge à fond de train contre le gouvernement pour lui reprocher la nomination de M. Blair à la charge de président de la commission des chemins de fer. Mon honorable ami veut connaître les motifs qui nous ont portés à nommer M. Blair quand ce dernier avait dénoncé notre politique de chemins de fer en plein parlement au cours de la dernière session. Je ferai observer ici à l'honorable leader de la gauche que je ne conçois pas du tout comme lui—cela saute aux yeux—nos devoirs envers les hommes publics.

Si j'ai bien compris l'honorable député, il s'attendait que le gouvernement et moi-même particulièrement, nous nous laisserions guider par le dépit dans le choix du président de la commission des chemins de fer. Je dirai à mon honorable ami (M. R. L. Borden) que nous avons choisi M. Blair parce que nous avons cru qu'il ne se trouvait pas au Canada d'homme plus apte à remplir les devoirs de la charge à laquelle nous l'avons appelé. Si j'avais pour les découpages un goût aussi prononcé que le chef de l'opposition, je pourrais rappeler ici les éloges dont la gauche a accablé M. Blair à la dernière session; je pourrais citer tout ce que nos adversaires ont dit pour exalter les hautes qualités, les grands talents et l'habileté consommée de M. Blair. J'approuve tout ce qu'ils ont dit de ce monsieur. Je me plais à reconnaître en lui un homme très habile et doué des plus grands talents, et, je le dis sans hésitation, il est impossible de trouver au Canada quelqu'un possédant à un plus haut degré que M. Blair les qualités requises pour être président de la commission des chemins de fer et administrer la loi dont il est lui-même l'auteur. A mes yeux, M. Blair a commis une grave erreur à la dernière session, et j'estime que ce fut véritablement la grande erreur de sa vie. Il n'a pas su, à mon sens, se maintenir à la hauteur de la circonstance, et cette circonstance était digne de ses talents et de l'étendue de ses connaissances. Non seulement M. Blair n'a pas su s'élever à la hauteur de l'occasion, mais, comme l'a rappelé mon honorable ami (M. R. L. Borden), il s'est servi d'un langage indigne de lui. Mais que M. Blair ait commis une faute grave à mes yeux; qu'il ait tenu le langage auquel le chef de l'opposition s'est efforcé d'attribuer un sens injurieux; que M. Blair se soit même comporté d'une façon aussi blessante pour nous, me serais-je montré digne de la confiance que le peuple canadien a reposé en moi si, n'écoutant que la seule voix de mon ressentiment, j'avais tiré qualité de premier conseiller de Son Excellence pour combattre un homme que ses aptitudes désignaient si impérieusement à cette charge? Mon honorable ami a insinué qu'en

Sir WILFRID LAURIER.

choisissant M. Blair nous avons obéi à des motifs indignes; il a même failli se servir à ce propos de termes tout à fait déplacés. Sans s'exprimer d'une manière bien précise, il s'est néanmoins efforcé de créer l'impression que nous n'avons nommé M. Blair président de la commission des chemins de fer que dans le but de l'écartier de notre route et l'empêcher d'aller siéger dans les rangs de l'opposition.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Très honorable sir WILFRID LAURIER: C'est ce que pensent nos adversaires. Ce sujet, M. l'Orateur, on peut le discuter ici et tout de suite; débattons la question et laissons ensuite à la Chambre et au pays le soin de juger. Etait-ce pour nous débarrasser de M. Blair que nous l'avons nommé président de la commission des chemins de fer quand on sait que ce monsieur a déclaré, non pas une seule fois, mais à maintes reprises, qu'il était absolument d'accord avec nous excepté sur la question des chemins de fer et qu'il lui était impossible d'appuyer la politique de l'opposition—sur cette question—et pourquoi? Parce que, à ses yeux, la politique prônée par le chef de l'opposition était beaucoup plus détestable que la nôtre. D'autre part, M. Blair, dans une lettre par lui adressée à ses commettants avant d'accepter sa charge, a déclaré qu'il était seul de son avis. En matière de chemins de fer, il n'approuvait pas la politique du gouvernement, mais il ne pouvait pas non plus se rallier à celle de l'opposition parce qu'elle lui semblait tenir de la démence. A quoi bon nous prêter des motifs indignes ou faire des insinuations, puisqu'on sait parfaitement que M. Blair ne pouvait pas agir de concert avec l'opposition?

Mon honorable ami a prétendu cette après-midi qu'il était question d'une élection, que quelqu'un était venu dire au premier ministre que le gouvernement perdrait du terrain au Nouveau-Brunswick si on laissait M. Blair faire de l'agitation dans cette province, et que, par conséquent, nous avons casé M. Blair afin qu'il fût dans l'impossibilité de nous susciter de l'opposition à l'époque de l'élection. Mon honorable ami aurait pu se dispenser de nous attribuer un pareil motif, puisqu'il sait bien qu'il n'y ait pas eu d'élection. Un peu plus tard, l'honorable député a imaginé la conversation que j'ai dû avoir avec M. Blair lorsque j'ai prié ce dernier d'accepter la présidence de la commission. D'après mon honorable ami, j'aurais dit: "M. Blair, vous nous avez injuriés; vous nous avez attribué les pires motifs" et le reste et le reste. Supposons que je rende un compte fidèle de ce qui s'est passé entre M. Blair et moi; la chose n'est guère difficile. A la vérité, j'ai bien pu dire à M. Blair: "Je crois que votre attitude a été indigne de vous-même." De son côté, M. Blair peut fort bien avoir déclaré: "Je n'approuve pas votre politique,